

Cadre statutaire - Catégorie : C - Filière : Sportive ou animation - Cadre d'emplois : Opérateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives ou adjoint d'animation	Cotation RIFSEEP C3	Temps de travail Temps complet 35h00
Situation fonctionnelle - Référent hiérarchique - Positionnement	Chargé de l'animation sportive Vous travaillez en relation étroite avec votre responsable et êtes amené à coordonner ponctuellement des animateurs sportifs vacataires ou associatifs	
Relations fonctionnelles - Internes - Externes	Relations régulières avec les agents des services des sports. Relations permanentes avec les enfants, les parents, et les éducateurs sportifs des associations sportives.	
Mission principale	Animer et encadrer des Activités Physiques et Sportives dans le cadre de la mise en place de l'opération stages sportifs.	
Activités du poste	Promouvoir l'opération stages sportifs de l'été : - Accompagnement des inscriptions, - Coordonner les stages sportifs, - Finalisation des groupes par semaine d'activité, - Coordonner les éducateurs sportifs vacataires ou associatifs, - Coordonner les partenaires associés (demande de matériels, organisation des créneaux horaires des équipements sportifs, diffusion de l'information, etc.), - Gestion du matériel, - Ajustement et mise en œuvre des plannings des activités sportives, - Réservation des activités auprès de prestataires, - Ajustement et réservation des transports, - Réalisation des achats (alimentaires, petits matériels, entrées, etc.), - Accueil des familles, des enfants et des éducateurs, - Organiser sur le terrain et encadre les séances de sports, - Etablir le bilan de fréquentation, - Rangement du matériel d'animation, - Vérification du matériel pédagogique, - Récupération des commandes et livraison sur site (Jeudi 11 et Vendredi 12 Juillet en lien avec un agent de maîtrise du Service des Sports pour le fourgon).	
Compétences et qualités professionnelles requises	BPJEPS APT, BAFA, BAFA apprécié Connaissance du milieu sportif et associatif Connaissance du matériel sportif Connaissance de la réglementation et de la législation en matière des APS et des accueils collectifs des mineurs. Capacité à respecter et faire respecter une réglementation Capacité à encadrer des groupes et à travailler en partenariat - capacité d'écoute, de dialogue et de négociation Qualités pédagogiques, sens des relations humaines Dynamisme et adaptabilité Rigueur et sens de l'organisation Sens du service en public	
Observations	■ Horaires de travail : - du 21 au 24 mai 2024 : 35 heures/semaine - du 1 au 12 juillet 2024 : 35 heures/semaine - 15 juillet au 9 août 2024 : 45 heures/semaine - 12 au 16 août 2024 : 35 heures/semaine	